

Préface

Les Carnets du Temps contribuent à l'enracinement des jeunes officiers de l'armée de l'air dans la société.

Plus précisément, cette publication concourt au développement des connaissances indispensables à « l'honnête capitaine du XXI^e siècle »...

À cet effet, trente idées jugées capitales ont été identifiées au sein d'une dizaine de matières intéressant de près un futur responsable.

Ce sont ces idées maîtresses que vous retrouverez au fil des articles qui seront publiés par les Carnets du Temps de septembre 2004 à juin 2007.

Je tiens à exprimer mes très vifs et très chaleureux remerciements aux personnalités de l'Académie, du monde diplomatique, universitaire et de la Défense qui composent le Conseil pédagogique.

Pour nous, elles ont accepté de relever le singulier défi qui consiste à dégager l'essentiel.

Je souhaite à chacun une lecture profitable !

Général de brigade aérienne Michel De Lisi

Directeur du Centre d'enseignement supérieur aérien



Objectifs pédagogiques des publications du CESA

1. Les *Carnets du Temps*

Les *Carnets du Temps* s'adressent aux jeunes officiers de l'armée de l'air. Cet outil pédagogique concourt au développement de leur culture générale, en mettant en lumière trois cents idées maîtresses, qui seront autant de points d'appui utiles à de futurs décideurs.

2. Les *Fiches du CESA*

Les *Fiches du CESA* complètent les *Carnets du Temps* et renforcent la culture générale des jeunes officiers.

Chaque fiche s'attache à un point initialement abordé par les *Carnets du Temps* et qui mérite un développement complémentaire.

3. Les *Cahiers du CESA*

Les *Cahiers du CESA* constituent des dossiers de fond consacrés à des sujets complexes. Ils permettent de développer de façon approfondie des thèmes abordés dans les *Carnets du Temps* et les *Fiches du CESA*. Ils sont destinés à susciter la réflexion en mettant en lumière les enjeux et les débats en cours. Ces dossiers s'adressent plus particulièrement aux officiers supérieurs désireux d'accroître leurs connaissances.

4. Le *Bulletin de documentation*

Le *Bulletin de documentation* met à la disposition de ses lecteurs des dossiers très approfondis sur de grandes questions contemporaines.

5. *Penser les ailes françaises*

Penser les ailes françaises a pour vocation de susciter et de promouvoir la réflexion au sein de la communauté des aviateurs sur les grands sujets d'intérêt air et espace. Cette publication contribue en particulier au renforcement de la réflexion sur l'emploi de la force aérienne et spatiale au profit de la Défense.

Ces publications sont disponibles sur notre site :

www.cesa.air.defense.gouv.fr



Sommaire
n° 23
Déc 05 /janvier 06

Les Carnets du Temps

Revue du Centre d'enseignement supérieur aérien

Division publication
de l'enseignement
supérieur aérien (DPESA)
1, place Joffre, 75007 PARIS

Directeur de la publication :
Gba Michel De Lisi

Rédacteur en chef :
Lcl Luc Mathieu

Rédacteur en chef adjoint :
Ltt Muriel Berger

Rédacteurs du CESA :
Asp Grégory Vatin
Adc Sylvaine Thébault (R)
Sgc Jérémie Alligier
Sgc Stéphane Lanzeray

Informaticque éditoriale
et fabrication :
M. Philippe Bucher
Avt Stéphanie Moulinou
M^{lle} Cindy Meyer

Crédits photographiques :
Fonds documentaire
de la bibliothèque du CESA

Correspondance :
CESA - BP 43
00445 ARMÉES
Tél. : 01 44 42 80 64
Fax : 01 44 42 80 10
e.mail :
cpesa@cesa.air.defense.gouv.fr

Photogravure et impression :
Atelier de photographie
et de reproduction
de l'armée de l'air (APRAA)
26, boulevard Victor
00460 ARMÉES
Direction de l'APRAA :
Ltt Frédéric Ciavaldini

Tirage 4 500 exemplaires

Les opinions émises dans les
articles n'engagent que la
responsabilité des auteurs.

TOUS DROITS DE
REPRODUCTION RÉSERVÉS

ISSN 1769-4752

Relations internationales

L'Organisation mondiale du commerce 6

Géopolitique

L'Amérique latine 8

Économie

L'économie de la santé 10

Pensée politique

La nation 12

Institutions

Le service public 14

Philosophie

Rousseau : la citoyenneté 16

Histoire de l'aéronautique militaire

L'ordonnance du 7 janvier 1959 et son
évolution jusqu'en 1964 18

Histoire

Le despotisme éclairé en Europe
au XVIII^e siècle 20

La bibliothèque essentielle

Léon Tolstoï : *la Guerre et la Paix* 22

Stratégie

Les grands penseurs du début du XX^e siècle ... 24

Sciences

Kepler 26

Lorsque le poète s'élance vers le ciel 28

Biographie de Denise Flouzat 29

Au fil de la plume 30



Les Carnets du Temps n° 23 - 5

L'Organisation mondiale du commerce

L'Organisation mondiale du commerce est une organisation dont l'action et l'arbitrage seront essentiels pour parvenir, entre les pays riches et les pays du Sud, à des solutions équilibrant, dans un souci de justice et de solidarité, la libéralisation du commerce international et la protection des pays ou des secteurs qu'une mondialisation trop rapide risquerait de déstabiliser économiquement.

Au sein des organes de l'OMC, les conseils et comités sont composés de représentants des États membres qui ont les mêmes droits de vote. Le processus de prise de décisions suit généralement la pratique du consensus : une décision est considérée comme adoptée si aucun membre ne s'y oppose. S'il faut procéder à un vote, chaque membre dispose d'une voix. Certains pays, en raison de leur poids économique et politique sur la scène internationale, ont un pouvoir de persuasion plus important que d'autres. Par ailleurs, les pays en développement (PED), s'ils sont plus nombreux à l'OMC et malgré l'assistance technique qui leur est accordée, ne sont pas toujours familiers avec les techniques de négociation. Les divisions concernant les subsides agricoles ont provoqué l'échec de la Conférence de Cancun, pourtant la rencontre fut considérée comme un succès par de nombreuses délégations de pays en développement, organisations non-gouvernementales et acteurs syndicaux, face aux pays riches. Pour la première fois, les PED ont fait valoir leurs prétentions et sont apparus tel un bloc fort, homogène et alternatif par rapport à l'unilatéralisme des États-Unis et de l'Union européenne.

Paradoxalement, l'échec des négociations a entraîné la mise en place d'accords bilatéraux plus favorables aux pays riches. Depuis, la querelle des subventions qu'accordent ces derniers à leurs producteurs persiste. Dans le domaine agricole, on a cependant vu la relance de la déclaration de Doha datant de 2001, qui vise à diminuer les aides aux exportations.

Le règlement des querelles entre États se fait par le biais de l'Organe de règlement des différends (ORD). Les pays portent un démêlé devant l'ORD lorsqu'ils estiment que les droits que leur confèrent les accords sont violés. À la suite d'une demande de l'Union européenne, l'ORD a établi un groupe

chargé d'examiner le conflit entre les États-Unis et l'Union européenne à propos des surtaxes américaines sur les produits sidérurgiques. Les États-Unis ont décidé de faire appel de la décision les condamnant et, suite à la confirmation de l'irrégularité, ils ont annoncé, en décembre 2003, la levée des surtaxes.

Le pouvoir de séduction de l'OMC est indéniable puisque le Cambodge et le Népal, viennent d'y adhérer et seront bientôt suivis par l'Arabie Saoudite, la Russie et l'Algérie. L'OMC est, pour ses défenseurs, une organisation qui libéralise le commerce et, se faisant, les relations internationales. L'organisation a ainsi ouvert en juin 2005 des négociations d'adhésion avec l'Iran, après que les États-Unis ont levé leur opposition, prenant acte des concessions faites par Téhéran en matière nucléaire. L'expression la plus fréquemment utilisée dans les médias chinois en 2004 à propos de la gestion intérieure du pays était « *capacité de gouverner* » qui évoque celle de « *bonne gouvernance* ». L'orientation vers plus de transparence n'est pas étrangère à l'intégration chinoise à l'Organisation. Paradoxalement, la décision en mai dernier de la Chine de ne pas limiter ses exportations de textiles s'inscrit dans la stricte application de l'accord sur l'habillement de l'OMC. Ainsi, les mêmes pays qui encourageaient l'entrée du géant économique dans l'OMC, s'emploient aujourd'hui à limiter ses effets sur leurs économies.

La nomination de Pascal Lamy à la tête de l'OMC, effective le 1^{er} septembre 2005, ouvre une période d'incertitude sur le rôle qu'il va y jouer. L'ancien commissaire européen chargé du commerce international déclarait ainsi en 2003 : « *je ne peux pas accepter l'élimination des subventions (européennes) à l'export* ». Une de ses tâches est désormais d'essayer de rapprocher les positions sur le dossier de l'agriculture, ce qui implique une réduction des subventions, européennes notamment.

La question des médicaments génériques destinés à traiter le sida dans les pays pauvres est un autre problème épineux. Pourtant, dans le cas où un accord serait trouvé avec les firmes occidentales concernant le prix des génériques, le budget de santé de ces pays ne peut malgré tout permettre de subvenir aux immenses besoins rencontrés. L'OMC est bien un cadre destiné à tendre vers une plus grande régulation des relations internationales dans le domaine commercial.

C'est pourquoi la France et plusieurs autres pays veulent exclure du domaine de l'OMC les produits culturels, qui devraient relever de la compétence de l'UNESCO. 1

L'Amérique latine

Héritières d'un pouvoir chassé par l'indépendance, les principales oligarchies latino-américaines du XIX^e siècle rivalisèrent violemment dans le but de posséder les fleuves et les façades maritimes. En effet, la croissance économique du sous-continent était essentiellement basée sur l'accès aux routes commerciales et aux ports. La reconfiguration géostratégique, qui s'établit alors, donna naissance aux sentiments nationaux sud-américains. Alimentés par les rancœurs, dues aux terres perdues, et les désirs hégémoniques des grands propriétaires d'*haciendas* et de commerces, **les nations se sont ainsi créées après les États**. Cette particularité géopolitique permet d'établir deux catégories de nationalisme latino-américain : celle des pays « perdants » et celle des pays « satisfaits ». La première englobe une large majorité tandis que la seconde ne concerne finalement que le Brésil, le Pérou et le Chili. Une autre composante majeure de cette oligarchie fut **l'Église chrétienne**. Forte de quatre siècles de présence coloniale, elle a fait de l'Amérique latine le continent le plus catholique. Aujourd'hui, bien qu'elle ait soutenu de toute sa force morale, sociale et politique, le clan des conservateurs, elle est en perte de vitesse. Œuvrant sur le vaste terrain des populations pauvres, **les pentecôtistes**, évangéliques protestants, disposent en effet d'une forte influence et inquiètent.

Incontestablement, **la pauvreté** fait rage à travers toute l'Amérique latine. Elle a pris pied dans la répartition déséquilibrée du peuplement et dans l'explosion démographique constatée à partir des années 1950. La population a pratiquement doublé en trente ans pour dépasser les 520 millions en l'an 2000 : vingt pour cent d'entre eux vivent en dessous du seuil de pauvreté. Le sous-continent est ainsi caractérisé par de grandes différences de développement entre les pays et au sein des pays eux-mêmes.

Confrontés aux enjeux de la mondialisation, les deux défis majeurs que l'Amérique latine doit relever concernent l'intégration régionale et la réduction de la pauvreté. L'objectif est de contribuer au développement économique et politique de la région tout en s'attachant à la réduction des inégalités sociales.

La fin des **régimes autoritaires**, à partir des années 1980, fut provoquée par l'insatisfaction des opinions publiques à l'égard des militaires au pouvoir, incapables d'apaiser les tensions sociales et encore moins de développer une économie viable. Washington, qui avait favorisé leur mise en place dans le but de contrer le « castro-soviétisme », fut finalement satisfaite de cette initia-

tive populaire. Les Américains avaient en effet compris que la croissance économique serait plus à même de réduire la poussée communiste. La **démocratie** prit donc pied alors que les gouvernements néo-libéralistes s'installaient. Ils ne furent pas meilleurs et les élections portèrent progressivement la gauche aux pouvoirs. Elle représente aujourd'hui une forte majorité. Pour autant, les institutions financières mondiales pèsent lourdement et l'économie demeure une des priorités. **Le marché s'ouvre** donc, mais pas uniquement dans la direction souhaitée par **les États-Unis** qui, bien que demeurant l'un des principaux clients et fournisseurs de la région, auraient préféré voir l'ALENA⁽¹⁾ s'étendre à la ZLEA⁽²⁾. En outre, un glissement vers **l'Asie** retient l'attention. Il traduit notamment le désir d'intégrer l'APEC⁽³⁾ dont les pays membres et la taille du marché sont très prometteurs. Mais surtout, un nouvel axe, Vénézuéla-Cuba-Chine, émerge : l'idéologie et le potentiel pétrolier de Hugo Chavez font école et constituent un défi majeur pour les États-Unis sur le continent. Cette manne énergétique permet



au leader de la révolution bolivarienne d'établir de nouvelles relations économiques et commerciales, notamment vers Pékin et Téhéran, stratégiquement peu favorables à Washington. Par ailleurs, l'Union européenne est considérée comme un partenaire et un modèle d'intégration politique. À ce titre, le **Mercosur**⁽⁴⁾ se veut un outil de coopération au sens large. Il intègre la libre circulation des biens, des services et des facteurs de production, la création d'un tarif extérieur commun, le rapprochement des politiques économiques et l'harmonisation des législations entre ses membres. Enfin, la **Déclaration de Cuzco**, du 8 décembre 2004, prévoit la fusion progressive du Mercosur et de la Communauté andine des nations⁽⁵⁾, ainsi que l'intégration du Chili, du Guyana et du Suriname dans une union politique et économique de toute l'Amérique du Sud, la **Communauté sud-américaine de nations**. 1

Sergent-chef Jérémie Alligier

1. L'Accord de libre-échange nord-américain a créé une zone de libre-échange entre le Mexique, les E-U et le Canada.
2. La Zone de libre échange des Amériques est un projet visant la création d'un marché intégré global sur le continent.
3. La Coopération économique Asie - Pacifique compte notamment les États-Unis, la Russie, la Chine et le Japon.
4. Le Marché commun du Sud (Mercado común del Sur - Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay) est né en 1991 avec la signature du traité d'Asunción. C'est le troisième marché intégré au monde après l'UE et l'ALENA.
5. La CAN comprend le Vénézuéla, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et la Bolivie.



L'économie de la santé

Le droit à la santé a été proclamé dès 1947 par les Nations unies, mais rares encore sont les pays où ce droit a été mis en place pour tous. La garantie de l'accès aux soins est principalement une caractéristique européenne. Des résultats importants ont été obtenus en France notamment, mesurables par l'allongement de l'espérance de vie ou la baisse du taux de mortalité infantile. On comprend que les Français soient très attachés à leur système de santé. **Cependant le coût du système s'est alourdi avec l'augmentation de la demande et de l'offre de soins, alors que la croissance se ralentissait, posant des problèmes de financement des déficits** (le déficit de l'assurance maladie s'élevait, en 2004, à 14 milliards d'euros) et appelant des réformes.

Le système de santé français appartient à la catégorie des systèmes d'assurance maladie par opposition aux systèmes nationaux. Dans ces derniers (Grande-Bretagne, Espagne), l'offre de soins est organisée principalement par l'État et financée par l'impôt. Dans le système français, l'offre de soins est en partie privée (soins ambulatoires, certains hôpitaux ou cliniques) et en partie publique (hôpitaux notamment). Ce système garantit le libre choix du médecin pour le patient ainsi que le statut de la médecine libérale. Les frais occasionnés par les soins sont en majeure partie pris en charge par différentes caisses d'assurance maladie et financés par des cotisations sociales. Mais, dans la mesure où le système français ne limite plus sa couverture à ceux qui travaillent ou ont travaillé et qui cotisent (Couverture maladie universelle CMU), la France a peu à peu remplacé les cotisations maladies payées par les salariés par la Contribution sociale généralisée (CSG), impôt prélevé sur tous les revenus (elle a été augmentée par la loi d'août 2004 sur le financement des dépenses de santé). Les taxes sur le tabac et l'alcool vont au régime général de Sécurité sociale. Le reste des dépenses publiques de santé est financé par des cotisations sociales payées par les employeurs et par les salariés (outre la CSG). Il faut enfin ajouter les cotisations pour les mutuelles ou les assurances santé privées.

Les dépenses augmentant plus vite que les ressources, il est urgent d'opérer des réformes. Pour combler le déficit, deux solutions peuvent être envisagées : accroître les ressources ou diminuer les dépenses. Dans un premier temps, la solution de l'accroissement des ressources a été largement adoptée, mais aujourd'hui augmenter les impôts et cotisations sociales ne relève plus de la seule décision du gouvernement français dans le cadre de nos engagements européens. C'est donc du côté de la dépense qu'il faut se tourner.



La volonté de responsabiliser les différents intervenants est visible à travers plusieurs mesures prévues par la loi d'août 2004 : contribution non remboursable de un euro par consultation, choix obligatoire du médecin traitant, organisation de l'accès au spécialiste par le canal du médecin traitant et non prise en charge du dépassement pour visite médicale non justifiée. Le but est d'organiser l'accès aux soins à travers un circuit bien défini et de séparer la prise en charge collective des choix individuels.

Les deux principaux postes de dépenses de l'assurance maladie sont l'hôpital (54%) et le médicament (16%).

La réforme de l'hôpital passe par une gestion plus homogène de la carte hospitalière entre villes ainsi que par une tarification à l'activité, donc un contrôle de la productivité et du financement des investissements. Des agences régionales d'hospitalisation assurent la planification de l'organisation sanitaire. Le plan de modernisation « hôpital 2007 » vise à une efficacité des structures de soins ainsi qu'une égalité de traitement entre le secteur public et le secteur privé.

Les Français sont les plus gros consommateurs de médicaments au monde, et le prix des médicaments consommés pèse lourdement dans les dépenses de santé. Le développement des médicaments génériques permettra de réaliser des économies de l'ordre d'un milliard d'euros par an pour l'assurance maladie dans les années 2007-2008. On note cependant que le temps de développement d'un nouveau médicament est inclus dans le temps de la protection légale de vingt ans, ce qui porte la durée d'exclusivité commerciale de sept à dix ans. Par ailleurs, les génériques, souvent commercialisés par des firmes ne faisant pas ou peu de recherche et développement (R&D), offrent des prix inférieurs de 40 à 50% à ceux des molécules originales. Un développement des génériques pourrait nuire au financement de R&D par les grosses entreprises, ce qui serait dommageable pour le patient.

La réforme du système français de santé est écartelée entre quatre objectifs souvent contradictoires : assurer sa viabilité, l'égal accès aux soins, la qualité de ceux-ci et enfin la liberté et le confort des patients et des professionnels. 1

Julien Ayanoglou



La nation

Doit-elle et peut-elle maintenir une souveraineté et une identité forte en acceptant par ailleurs la supranationalité impliquée par la Communauté européenne, ou doit-elle s'orienter vers un aménagement fédéraliste ?⁽¹⁾

Dans une première conception, représentée par les théoriciens français Sieyès et Renan, il n'y a pas, à proprement parler, de Nation française avant la Révolution puisqu'il n'y avait pas d'adhésion volontaire à un ensemble de lois et de principes valables pour tous. Une deuxième conception, soutenue par les théoriciens allemands Herder et Fichte, considère la nation comme étant l'incarnation de l'esprit du peuple, de ce qui en fait sa spécificité, ce qui le différencie des autres.

Les théoriciens français, Sieyès et Renan conçoivent la nation en termes de produit et de construction. Par naturalisation, on peut devenir membre d'une nation. L'appartenance nationale ne se fait « *ni par le sang, ni par la race ou par l'ancienneté* », et quiconque souhaite adhérer aux principes qui régissent la vie de telle ou telle nation peut en faire la demande et obtenir la nationalité à laquelle il aspire. C'est la conception « ouverte » de la nation, non exclusive de son principe. Renan se distingue de Sieyès en ce qu'il insiste sur l'importance de l'enracinement, du passé en commun, de la solidarité et du sens du sacrifice. La mémoire collective est une composante fondamentale de la nation élective de Renan⁽²⁾.

Au contraire, pour les théoriciens allemands Herder et Fichte, la nation incarne l'esprit du peuple et se définit par « *les liens du sang, de la langue et de la culture* ». Il en résulte une conception d'État-nation, c'est-à-dire la nécessité de faire coïncider les frontières politiques avec les caractéristiques nationales et d'exclure tout pluralisme culturel. Cette conception exige l'affirmation d'une spécificité nationale souvent considérée comme une supériorité.

Les principaux courants nationalistes en France :

Le **nationalisme émotif**, incarné par Maurice Barrès : l'homme trouve ses appuis dans la nation, grandit au milieu de ses traditions, de son histoire, y trouve réconfort et sécurité. Le sol natal procure une sérénité à un moi



conscient de la fragilité de l'existence individuelle. Son adhésion à la patrie est émotionnelle. L'attachement à la nation se ressent comme une conviction religieuse. Le régime politique de cette forme de nationalisme est un régime autoritaire avec, à sa tête, un chef élu par plébiscite. C'est dans l'armée qu'il puise son inspiration ; elle est le reflet de la nation qu'elle défend en même temps qu'elle en exprime l'essence. « *Un chef et ses troupes : autorité, ordre, cohésion* » ajoute Barrès en substance.

Le **nationalisme intégral**, incarné par Charles Maurras. Il se fonde sur la nécessité de la hiérarchie qui opère comme concept fondateur. C'est un nationalisme monarchique, anti-républicain et millénaire, bouleversé par la Révolution française. La restauration de la grandeur nationale passe obligatoirement par la restauration de la monarchie. Être patriote implique d'être royaliste et interdit d'obliquer vers le libéralisme ou la démocratie. À l'exemple des schémas familiaux, l'autorité ne se délègue pas et se transmet par héritage.

Le **nationalisme totalitaire**, qu'incarnent Hitler pour la forme raciste et Mussolini pour la forme fasciste, préconise un appareil étatique autoritaire et puissant au service d'une idéologie nationale forte et exclusive. Il prétend opérer un redressement de la nation après une période d'anarchie ou de relâchement, liée au libéralisme ou au développement de l'individualisme.

Quel nouveau concept de la nation doit-on imaginer pour demain au sein d'une union européenne ? Dans le livre *Discussion sur l'Europe*, Paul Thibaud et Jean-Marc Ferry entament une réflexion qu'il conviendra de poursuivre !

« *La nation elle-même est tout entière une représentation. Ni un régime, ni une politique, ni une doctrine, ni une culture, mais le cadre de toutes leurs expressions, une forme pure, la formule immuable et changeante de notre communauté sociale, comme d'ailleurs de toutes les communautés sociales modernes.* » Pierre Nora⁽³⁾. 1

Adjudant-chef Sylvaine Thébault

1. *Discussion sur l'Europe*, J.M. Ferry et P. Thibaud, Calmann-Lévy, 1992.

Paul Thibaud est directeur de la revue *Esprit* et Jean-Marc Ferry est chercheur au CNRS.

2. *Discours et conférences*, E. Renan.

3. *La Nation* (3 tomes), Gallimard. Auteur et directeur de la collection « Les Lieux de Mémoire », l'historien et académicien Pierre Nora est l'un des grands spécialistes du sujet et dirige la revue *Le Débat*.

Le service public

Traditionnellement mission d'intérêt général assurée par l'Administration, le service public est aujourd'hui soit un organisme soit une activité d'une nature particulière. Comme des obligations et des prérogatives spécifiques sont attachées à cette notion, la question de la nature des missions à ériger en service public se pose avec acuité : en dehors des missions régaliennes qui ne font pas débat, les réponses diffèrent en fonction du contexte particulier de l'époque ou du pays. Ainsi, après s'être développé dans le cadre de l'État providence, le périmètre des services publics tend à se réduire dans les économies libérales : c'est un thème de débat dans la construction européenne.

Le service public se définissait autrefois comme une activité d'intérêt général géré par l'Administration. Mais lorsqu'il a été admis qu'une administration pouvait gérer des activités ne correspondant pas à des services publics et que des organismes privés pouvaient gérer des services publics, tout ce qui avait rapport soit à l'Administration soit à l'intérêt général a eu tendance à devenir service public. Pour lutter contre la dilution du contenu de la notion de service public qu'entraînait cette extension démesurée, le droit français a précisé un ensemble de critères permettant de mieux identifier les services publics et recherchant un équilibre entre prérogatives et contraintes spécifiques. Ainsi les services publics doivent-ils avoir une mission d'intérêt général, ce qui justifie que les organismes qui en ont la charge soient investis de prérogatives de puissance publique quand il ne s'agit pas de l'Administration elle-même ; celle-ci a en contrepartie un droit de regard.

Malgré cette mise en ordre, cette notion recouvre en France un nombre très élevé d'actions dont le périmètre s'est largement étendu au vingtième siècle à la faveur du développement de l'État providence. Ainsi, à côté des activités régaliennes comme la défense, la police, la justice, la diplomatie, la collecte des impôts... sont progressivement apparus de nombreux services publics à caractère économique, social ou culturel comme la distribution de l'eau, de l'électricité, du gaz, la poste, les télécommunications, les transports, l'éducation, les soins hospitaliers, la conservation de collections dans les musées...

Les services publics peuvent être gérés de manière différente selon leur objet. En particulier lorsqu'ils ont un caractère industriel et commercial, ils bénéficient de normes plus proches du secteur privé que lorsqu'ils sont purement administratifs. Mais quelle que soit leur nature, ils relèvent tous de quelques principes identiques.

Premièrement, la continuité du service public doit être préservée quoi qu'il arrive, ce qui explique notamment les débats qui entourent le délicat problème du respect du droit de grève des agents des services publics et ce qui autorise l'Administration à prendre des mesures particulières en cas de circonstances exceptionnelles. Deuxièmement, l'égalité des usagers qui se trouvent dans la même situation doit être respectée sans que l'un soit privilégié par rapport à l'autre, sinon il y a illégalité sanctionnable par le juge. Enfin, troisièmement, l'Administration a à la fois le droit et l'obligation de modifier les règles d'organisation et de fonctionnement des services publics pour les adapter aux besoins du moment et les rendre aptes à remplir leur mission d'intérêt général : contrairement à une idée largement répandue, le service public ne signifie donc pas un droit acquis au maintien de la situation antérieure.

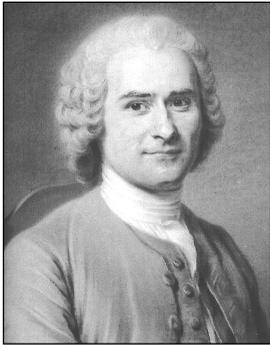
L'énoncé de ces principes éclaire les polémiques auxquelles donnent lieu les services publics en France et en Europe. Alors qu'ils se sont développés dans le cadre de l'État providence, le retrait de l'État libéral de nombreuses activités, désormais jugées comme relevant d'une initiative privée mieux à même d'y être performante, tend à réduire leur périmètre. Mais en même temps, l'abandon de la qualification de service public élargit la sphère marchande où priment la recherche de la rentabilité économique et la concurrence. N'étant plus subventionnées en totalité ou en partie par la puissance publique, ces activités voient croître le coût des prestations qu'elles fournissent et elles disparaissent si la demande n'est pas assez forte pour permettre aux produits d'équilibrer les charges : c'est l'exemple typique de la petite ligne de chemin de fer naguère maintenue en activité au nom de sa contribution à la politique de désenclavement d'un territoire ou à la mobilité des personnes modestes dépourvues d'autres moyens de locomotion et aujourd'hui fermée parce qu'elle grève les résultats de l'entreprise et nuit à sa compétitivité.

Concept juridique, le service public se révèle donc également un thème politique autour duquel s'affrontent des conceptions opposées du rôle de la puissance publique, comme en témoignent les débats en cours dans le cadre de la construction européenne. 1

Sergent-chef Stéphane Lanzeray



Rousseau : la citoyenneté



DK

La pensée politique actuelle s'appuie en grande partie sur le contractualisme. Les principaux penseurs du contractualisme sont Hobbes (1588-1679), Locke (1632-1704) et Rousseau (1712-1778). Les théories de ces philosophes assignent une double fonction au contrat social : d'une part, il désigne l'acte par lequel se constitue la société civile (pacte d'association) et, d'autre part, il est l'acte par lequel s'institue le gouvernement (acte de soumission ou de sujétion). L'État est, en effet, bien plus qu'une simple association.

Il convient, avant d'entrer dans le détail, de clarifier le concept d'« état de nature ». Il n'est pas un fait historique, mais une pure construction intellectuelle : on imagine quel serait le comportement des hommes sans tout ce que la société a apporté⁽¹⁾ : c'est l'état originel dans lequel l'homme se trouve, antérieurement à toute société. En effet, **Rousseau, reprenant en partie Hobbes, commence par poser un axiome qui va à l'encontre de l'« animal politique » d'Aristote : l'homme n'est pas naturellement doué pour vivre en société.**

Rousseau considère que, si l'état de nature avait existé, les hommes se seraient d'abord purement et simplement ignorés, vivant sans le souci les uns des autres. Toutefois, un événement purement fortuit (séisme...) les pousse à s'assembler. Ensemble, ils se mettent à avoir des échanges verbaux puis commerciaux, intellectuels... de plus en plus denses. Cette période d'intenses activités, Rousseau la nomme « *les Lumières* ». Toutefois, si les hommes peuvent être sur un pied d'égalité en ce qui concerne leurs capacités physiques⁽²⁾, il n'en va pas de même en ce qui concerne les capacités intellectuelles : l'inégalité règne⁽³⁾. Cette inégalité naturelle est d'autant plus forte que chacun bénéficie d'une liberté naturellement illimitée : tout le monde peut tout faire, ce dont les « *plus intelligents* » profitent. Par différence, la liberté civile sera

limitée par la volonté générale. Mais la volonté générale n'est pas la volonté des autres. C'est la volonté conforme à la raison universelle en chacun. La loi devient ce qui écarte toute domination individuelle.

La volonté doit donc être placée au cœur du contrat social. **L'État naît d'un renoncement volontaire de chacun à la liberté illimitée que lui accorde sa condition naturelle**, non pas pour remettre ce pouvoir entre les mains d'un souverain – comme chez Hobbes – mais pour recevoir le même renoncement de la part de chacun des autres membres de la communauté. Cet acte d'aliénation donne naissance à une personne sociale, le souverain, dont la volonté est la volonté générale : le pouvoir souverain est exercé par l'assemblée de tous les membres de la communauté. **Chaque loi promulguée doit l'être en vertu du bien général (volonté générale) et non des intérêts particuliers (volonté de tous).**

Avec Rousseau, on assiste à un saut qualitatif du contractualisme. En effet, si Locke et Hobbes considèrent qu'il y a des hommes à l'état de nature, Rousseau ne voit d'humanité que par le contrat social dans la mesure où l'homme renonce à sa liberté naturelle en vue de la volonté générale. Il devient citoyen en jugeant en fonction du bien public et non de son intérêt particulier. 1

Aspirant Grégory Vatin

1. Chez Hobbes, par exemple, cela revient à supprimer la société et le droit, mais pas un certain nombre de rapports humains. Voir T. Hobbes - *Léviathan* (1651).
2. Par exemple, un homme est plus agile qu'un autre, mais ce dernier est plus fort... Les aptitudes physiques se compensent entre elles.
3. L'exemple le plus flagrant est la propriété : il suffit qu'un homme, plus intelligent que les autres, dise d'un pommier « *il est à moi* » pour que les autres soient amenés à devoir en payer l'usufruit (l'exploitation des pommes). C'est le début du commerce... mais aussi de l'inégalité. Voir plus particulièrement le *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* (1755).

Bibliographie

- F. Khodoss - *Du contrat social de J.J. Rousseau.*
R. Derathe - *Rousseau et la science politique de son temps.*



L'ordonnance du 7 janvier 1959 et son évolution jusqu'en 1964. L'adaptation de l'armée de l'air à la nouvelle politique de défense

Le 4 octobre 1958 est promulguée la Constitution de la V^e République. Pour le général de Gaulle, l'organisation de la défense du pays découle de la volonté gouvernementale de mettre sur pied une défense permanente dans laquelle toute la nation est concernée. L'article 15 de la Constitution fait du président de la République le chef des armées, il préside les conseils et comités supérieurs de la Défense nationale. Toutefois, et non sans contradiction, l'article 21 attribue au Premier ministre la responsabilité de la Défense nationale.

Dès son retour au pouvoir en juin 1958, le général de Gaulle donne une nouvelle impulsion à l'équipement des forces armées qui doivent être dotées d'armes nucléaires et des vecteurs pouvant les transporter : d'abord le système d'arme stratégique piloté *Mirage IV*, puis des engins sol-sol balistiques stratégiques lancés de silos enterrés, enfin des engins mer-sol balistiques stratégiques tirés de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins en plongée. Ces nouvelles orientations nécessitent d'adapter rapidement l'outil de défense à la capacité nucléaire.

Le 8 janvier 1959, le Général, jusqu'alors président du Conseil, prend ses fonctions de président de la République. La veille, il a signé l'ordonnance « portant organisation générale de la défense » : « *La défense a pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que la vie de la population. Elle pourvoit de même au respect des alliances, traités et accords internationaux.* »

La défense de la France se trouve désormais articulée autour de deux thèmes : la permanence et l'universalité. Les forces armées – particulièrement les forces nucléaires – doivent pouvoir être engagées à tout moment sur décision du pouvoir politique, condition indispensable pour une dissuasion efficace, les forces de représailles devant rester en alerte constante. La réalisation des moyens de cette dissuasion n'est possible qu'avec la participation de tout le pays, de tout son potentiel industriel. Cette universalité de la défense nécessite l'engagement et l'adhésion de toutes les forces vives pour constituer un véritable esprit de défense.

La politique de défense est définie en conseil des ministres. Le Premier ministre est responsable de la défense nationale. À ce titre, il exerce la direction générale et la direction militaire de la défense, il décide de la préparation et de la conduite supérieure des opérations. Le ministre des Armées est responsable de l'exécution de la politique militaire. Il assure la gestion des forces dépendant de son ministère et veille à leur mise en condition d'emploi en fonction des décisions gouvernementales, selon deux niveaux : la mise en garde et la mobilisation générale. Le ministre des Armées dispose pour l'assister de trois délégués ministériels air, terre, marine.

Cette structure s'avère vite mal adaptée à la nouvelle politique de défense qui rend nécessaire les contacts directs et les regroupements. Une nouvelle étape est franchie avec les décrets du 5 avril 1961 qui réorganisent le ministère des Armées. Les chefs d'état-major dépendent désormais directement du ministre, les postes de délégués ministériels étant supprimés.

Le Premier ministre demeure toujours responsable de la défense, mais, de par la personnalité du général de Gaulle, la direction de la défense dépend du Chef de l'État qui préside aux Conseils des ministres et aux Conseils de défense. Cette prépondérance est confirmée par le décret du 18 juillet 1962 relatif à l'organisation de la défense nationale. Le Premier ministre assure désormais la mise en œuvre des décisions gouvernementales tandis que le président de la République assure la direction d'ensemble de la défense nationale. Le ministre des Armées devient responsable de l'emploi des forces et de leur gestion. Il est assisté d'un Chef d'état-major des armées et des commandants des grandes unités opérationnelles pour l'emploi des forces.

Cet ensemble de réformes répond à la nécessité de faciliter la mise en place d'un armement atomique dans lequel l'armée de l'air est responsable des deux premières générations, ce qui oblige à une adaptation importante de ses structures. Tout en participant aux opérations en Algérie, l'armée de l'air connaît une refonte complète. Elle est organisée en grands commandements régionaux (quatre) et spécialisés. Ces derniers, au nombre de sept, sont créés entre 1962 et 1965 : Forces aériennes stratégiques, Forces aériennes tactiques, Défense aérienne, Transport aérien militaire, Écoles, Transmissions, Génie de l'Air. Le point de rencontre entre les commandements régionaux et spécialisés s'effectue au niveau de la base aérienne, rouage essentiel de l'armée de l'air. 1

Claude Carlier



Le despotisme éclairé en Europe au XVIII^e siècle

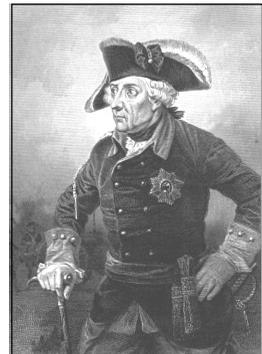
Inquiets du retard de leurs États sur les États d'Europe occidentale, plusieurs souverains d'Europe centrale et orientale, d'Europe du Nord et du Sud, développent, au XVIII^e siècle, des politiques volontaristes de réformes accélérées mêlant à la fois des principes de gouvernement absolutiste et des idées réformatrices.

Le despotisme éclairé est une alternative de gouvernement proposée par quelques monarchies – essentiellement celles d'Europe centrale et orientale – durant le siècle des Lumières. Fruit des pensées des philosophes triomphants du moment, le despotisme éclairé cherche à concilier un mode de pouvoir monarchique personnel avec une certaine rationalité et un pragmatisme politique. L'expression de « despotisme éclairé » n'est pas contemporaine aux événements.

Le despotisme éclairé est en quelque sorte complémentaire du régime politique de monarchie absolue qui triomphe en France au XVIII^e siècle. Comme dans la monarchie absolue, les prérogatives du pouvoir restent entre les mains d'un seul homme, le roi. Les progrès du despotisme éclairé face au modèle « absolutiste » se mesurent à la réduction des privilèges accordés : les « despotes éclairés » (que l'on devrait plutôt appeler des « monarques éclairés ») veulent unifier leur royaume et le rationaliser pour rendre leur gouvernement plus efficace. L'État est désormais souverain et l'imitation des monarchies absolutistes, comme celle de Louis XIV, est particulièrement importante.

Malgré cette imitation, il n'en reste pas moins que le despotisme éclairé possède des traits qui le distinguent du modèle absolutiste.

Une première particularité réside dans la postériorité du mouvement par rapport à la monarchie absolue. Le despotisme éclairé émerge surtout dans la seconde moitié du XVIII^e siècle : Frédéric II de Prusse succède à son père en 1740, Catherine II de Russie monte sur le trône en 1760 et Joseph II règne seul sur le Saint Empire romain germanique dès 1780.



Frédéric II de Prusse

DR

En outre, à la différence des monarques absolutistes, les souverains éclairés sont plus sensibles aux caractéristiques et aux évolutions de la société de leur époque. C'est ainsi qu'ils s'entourent volontiers de philosophes, ce qui leur permet également de favoriser leur propagande auprès du peuple. Constante de la monarchie absolutiste, la référence à l'Église, à la religion et au caractère divin du pouvoir royal, est peu à peu délaissée par les despotes éclairés qui, en contrepartie, affichent un désir du bonheur du peuple et des intentions philanthropiques. C'est la grande différence entre monarchie absolue et éclairée. Le pouvoir royal se laïcise et perd peu à peu de sa dimension religieuse. Le despotisme éclairé est une vision sécularisée de la monarchie absolue. L'Église et la royauté concluent une alliance de raison plus que de passion.

Enfin, une autre différence paraît dans la sphère géographique : alors que la monarchie absolue s'est implantée en Europe occidentale (France, Espagne, Angleterre), le despotisme éclairé s'étend essentiellement en Europe centrale et orientale, en Russie, en Prusse et en Autriche.

Le grand projet du despotisme éclairé reste la substitution de la tradition par la raison. Dorénavant, la direction des royaumes doit se faire de manière rationnelle. L'uniformisation du pouvoir permet un meilleur gouvernement, la centralisation de l'administration favorise une meilleure circulation des ordres du pouvoir royal. Ainsi, alors que l'économie des pays d'Europe orientale est en retard par rapport à celle de leurs voisins occidentaux, les monarques éclairés cherchent à compenser la faiblesse de l'initiative privée en intervenant plus intensément dans l'activité du pays. Par exemple, en Russie, c'est la couronne qui met en valeur les mines de l'Oural. Les pratiques interventionnistes sont encore renforcées par le caractère fondamentalement autoritaire de ces régimes qui perdurent jusqu'au XX^e siècle.

Cette forme de pouvoir a connu une certaine postérité, comme le constate René Rémond dans son ouvrage *L'Ancien Régime et la révolution*. Ainsi, les volontés de « bonheur » du peuple et de consolidation de l'État interventionniste, prônées par certains pays au cours des XIX^e et XX^e siècles, perpétuent cette tradition. 1

Thomas Bertrand

Bibliographie

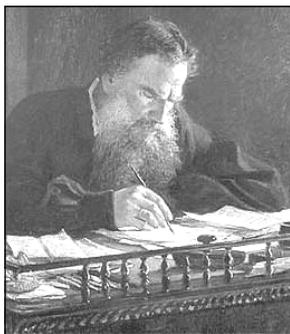
René Rémond, *L'Ancien Régime et la Révolution*, Seuil, 1974.

Bernard et Monique Cottret, *Histoire politique de l'Europe aux XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles*, Ophrys, coll. « Synthèse-Histoire », 1996.



Léon Tolstoï : *La Guerre et la Paix*

La *Guerre et la Paix*⁽¹⁾ forme une œuvre à part, qui a gardé toute sa nouveauté et son « exotisme » : à la narration de l'invasion de la Russie par Napoléon vue du côté russe s'ajoute une méditation sur l'histoire, la religion et le cœur des hommes.



DR

L'action se passe pendant les guerres napoléoniennes, particulièrement entre 1807 et 1813. Tolstoï a recueilli de nombreux témoignages et documents d'époque. Cependant, il ne donne pas son opinion sur les grands hommes ; il évoque seulement les grands événements. Les batailles qu'il décrit minutieusement ne sont pas vues et commentées par un historien placide mais vécues par les participants russes qui ont peur, qui ne comprennent pas. Partout règnent le vacarme, la mort, la sottise, l'incohérence. Des ordres se perdent en cours de route ou arrivent trop tard ; c'est par hasard qu'un point du front résiste et qu'un autre cède ; le sort d'un engagement dépend d'une batterie qui tiendra ou pas. Rien n'est jamais conforme aux prévisions de l'État-major. Cependant, pour Tolstoï, Napoléon ne pouvait aller plus loin que Moscou, malgré les succès et les erreurs commises de part et d'autre. En vérité, le succès ou l'échec sont déterminés par le moral de l'armée, c'est-à-dire le peuple. Or, le peuple russe se bat pour défendre sa terre profanée. Il ne peut donc que l'emporter sur l'ennemi.

Ces récits de bataille nous donnent une étrange vision de l'Est : celle d'un Russe qui voit l'envahisseur étranger poser le pied vers l'orient et en repartir aussitôt. Une perception du monde toute différente de la nôtre, tournée vers un égocentrisme qui nous fait mettre la France au centre du monde. La Russie est aujourd'hui encore à la fois l'Orient de l'Europe, une partie intégrante de la culture du Vieux Continent et un creuset d'autres traditions. Par sa grandeur, elle se situe entre deux univers, pièce maîtresse d'un point de vue géostratégique et partenaire parfois ambigu. Les guerres napoléoniennes sont en tout cas un grand trait d'union entre l'Occident et le « proche » Orient au sens propre, une partie de l'Histoire qui est commune aux deux parties.

Cela dit, *La Guerre et la Paix* ne s'arrête pas à un récit de batailles militaires, fussent-elles célèbres, car il n'y a pas d'unité dans l'action : nous assistons à cent aventures diverses (politiques, familiales...). Il n'y a pas non plus d'unité dans les caractères, puisque celui du héros principal (et double de l'auteur), Pierre Bézoukhov, se modifie tout le long du livre. Savant gauche et distrait, il se laisse entraîner tour à tour par les grands courants d'idées qui agitent la société russe du XIX^e siècle, mais aucun ne l'émeut véritablement. Il reste dans ses rêves jusqu'à l'invasion de 1812. Alors s'éveille en lui le sentiment national ; dans son cerveau se heurtent les idées les plus folles et, tandis qu'il songe un instant à se sacrifier en tuant Napoléon, il se trouve brusquement converti à la résignation, l'arme suprême de ceux de sa nation, par sa rencontre avec un pauvre paysan prisonnier comme lui dans un camp français. En lisant les Évangiles, il découvre des préceptes pouvant se résumer à quelques maximes très simples : s'abstenir de la violence, du serment, de la propriété... Or, découvrir les Évangiles, c'est le procédé caractéristique des sectaires de tout temps, particulièrement dans la Russie mystique, qui s'imaginent avoir décelé ou retrouvé le véritable enseignement du Christ, déformé, selon eux, par des siècles de vaine tradition. À ces « découvertes » évangéliques se rattache étroitement cette idée que la vie urbaine, essentiellement fautive, et surtout la civilisation perdent les hommes et tuent en eux le sentiment chrétien. Reprenant les idées de Rousseau, Pierre veut quitter la ville pour retourner à la terre qui, seule et sans intermédiaire, doit suffire à tous ses besoins. C'est là qu'est, selon lui, la suprême solution du problème social.

Mais il faut noter que dans la Russie du XIX^e siècle, le cas d'un propriétaire foncier aisé et oisif qui passe la plus grande partie de son temps sur ses terres et se distrait des travaux intellectuels par une heure de fauchaison, n'est pas plus étonnant que celui d'un bourgeois français qui bêche lui-même son jardin.

On peut admirer *La Guerre et la Paix* comme une macrostructure car elle tient debout. Mais loin de l'exploit technique, on est saisi de vertige devant l'importance de toutes ces vies, singulières mais saisissantes de profondeur, étalées au grand jour. Le roman accède à une universalité qui fait sa perpétuelle actualité : qu'importe finalement que l'histoire se passe au XIX^e siècle, elle n'en est pas moins intéressante, et garde toujours de quoi nous étonner, nous apprendre et donner à réfléchir sur nous-mêmes. 1

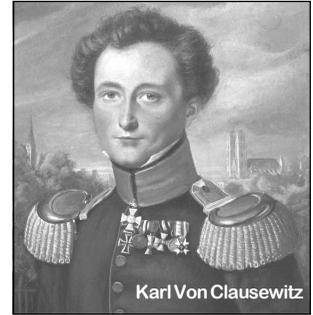
Lieutenant Christèle Chevalier

1. Le titre, plus connu, de *Guerre et Paix* est, en fait, une erreur de traduction.



Les grands penseurs militaires de la 1^{re} moitié du XX^e siècle

Le XIX^e siècle a vu se constituer la pensée stratégique contemporaine autour de deux grands auteurs qui ont posé les bases conceptuelles et méthodologiques de deux grandes écoles : le Suisse Jomini a fondé le paradigme militaire, c'est-à-dire une approche de la stratégie focalisée sur la conduite des opérations, selon une méthode essentiellement historique : l'histoire sert de laboratoire. L'Allemand Clausewitz a fondé le paradigme politique à partir d'une méthode philosophique : son grand livre *Vom Kriege* est d'abord une réflexion sur la nature de la guerre, sur sa complexité sur ses finalités à partir d'un enchaînement rigoureux de concepts. Aujourd'hui encore, les deux fondateurs restent des références obligées.



DR

Leurs successeurs de la deuxième moitié du XIX^e siècle se sont quelque peu détournés de leurs enseignements pour se consacrer d'abord à la tactique. Dans



DR

une période d'innovations techniques constantes, de constitution d'armées de masse, c'était le problème prioritaire. À la fin du XIX^e siècle, le préalable tactique étant levé, la stratégie peut de nouveau être envisagée. C'est le travail de Foch en France, de Bernhardt en Allemagne... Prisonniers d'une optique trop étroitement militaire, aveuglés par l'idéologie d'une offensive qui se révélera si funeste en 1914, ils n'ont pas laissé une grande trace dans la pensée stratégique. Même Foch est plus connu pour son rôle durant la Grande Guerre que pour ses livres qui reflètent surtout l'état d'esprit d'une génération. Rares sont les auteurs qui réussissent à échapper au conformisme ambiant avant 1914 et à mieux comprendre l'immense portée des bouleversements sociaux et techniques en cours : on peut citer, pour la France, le colonel Grouard, peut-être l'auteur le plus lucide de la période, et le colonel Mayer, le seul à prévoir dès 1902 l'immobilisation des fronts ; pour la Russie, le colonel Nezmanov... Mais le bilan global n'en reste pas moins relativement pauvre. La pensée stratégique navale est plus riche, avec deux grands noms : l'Américain Alfred Mahan et le Britannique William

Corbett, mais aussi avec d'autres auteurs moins connus comme les Français Darrius et Daveluy, les Italiens Bonamico et Secchi... La stratégie aérienne théorique est amorcée dès 1900 avec les réflexions prophétiques de Clément Ader.

La Grande Guerre est une épreuve terrible qui invalide toutes les doctrines antérieures. Tout est à reconstruire sur de nouvelles bases. Face à l'orthodoxie qui essaie d'aménager les doctrines d'avant 1914 (notamment dans le domaine naval, avec des résultats assez étonnants) ou de figer les enseignements de la guerre (avec l'idéologie de la défensive qui triomphe en France), des esprits pionniers essaient d'imaginer la guerre future en tenant compte des bouleversements prodigieux qui viennent de s'accomplir. Le plus grand de tous est probablement le général italien



DR

Giulio Douhet

Giulio Douhet qui fonde la théorie stratégique aérienne : sa pensée ne s'encombre pas de précautions inutiles, elle énonce avec force des idées simples sur le primat de l'arme aérienne et sur l'efficacité du bombardement stratégique qui auront une influence prodigieuse. Il est imité en Grande-Bretagne par *lord* Trenchard, aux États-Unis par le général Billy Mitchell. Mais il suscite également des réfutations comme celles de Meccozzi en Italie ou de Lapchinski en Union soviétique, qui privilégient l'appui au sol, ou de Hans Ritter en Allemagne, qui affirme la viabilité de la chasse. Aucune unanimité doctrinale ne pourra être obtenue avant le déclenchement de la seconde guerre mondiale.

Dans le domaine naval, le débat est couronné par une synthèse majeure, celle de l'amiral Castex en France, l'auteur du plus vaste traité de stratégie maritime jamais écrit qui combine les leçons des grands fondateurs et celles de la guerre mondiale pour parvenir à une vision globale de la guerre moderne.

Sur terre, il y a peu de vrais stratégestes, les novateurs se situent plutôt aux niveaux tactique et opérationnel avec l'invention de la guerre mécanisée. C'est le travail des grands théoriciens britanniques J.F.C. Fuller et Basil Liddell Hart dont les Allemands sauront tirer profit. D'autres courants commencent à jeter les bases de la guerre psychologique (les Allemands Blau et Pintschovius) et de la stratégie économique (l'Allemand exilé Stephen Possony, le Français Charles Ailleret, futur chef d'État-Major général des armées).

L'entre-deux-guerres est une période de bouillonnement intellectuel, avec des avancées dans de multiples directions mais généralement partielles et inachevées, le retour à la stratégie théorique ne se fera que longtemps après, à l'ombre de l'arme nucléaire. 1

Kepler (1571-1630)

Johannes Kepler, en tant qu'émule de Copernic et précurseur de Newton, est connu pour les trois lois sur le mouvement des planètes qui portent son nom⁽¹⁾. Toutefois, il est aussi l'héritier de Ptolémée et des astronomes-astrologues antiques qui voyaient dans l'ordre du monde un signe de l'ordre divin.

Les années de jeunesse



DR

Kepler naît dans le Wurtemberg en 1571 et suit ses études à l'université de Tübingen. C'est là qu'il prend goût à l'astronomie, mais c'est là aussi qu'il envisage de consacrer sa vie à la théologie en devenant pasteur. Cette vocation est écartée au profit d'une nomination - où Kepler voit plus tard l'intervention de la Providence - à un poste de professeur de mathématiques en 1594. Son premier ouvrage⁽²⁾, entre astronomie et mysticisme, annonce les motivations qui vont l'occuper toute sa vie : mettant à profit les idées de Copernic, **Kepler souhaite substituer une physique unique à la division traditionnelle (aristotélicienne) entre la Terre et les Cieux.**

Si l'n'est pas le premier à être copernicien, Kepler est, en revanche, le premier à trouver des solutions tangibles aux problèmes vieux de plusieurs siècles⁽³⁾. Le système de Copernic, utilisé seul, avance des réponses au moins aussi complexes que celles envisagées par Ptolémée, du fait de l'exclusivité accordée au mouvement circulaire uniforme. Aucun calcul ne rend compte de façon satisfaisante des observations si l'on veut prévoir des mouvements célestes uniquement avec le système de Copernic. Pour résoudre ce problème, **Kepler regarde d'abord du côté de la religion** : l'image de la Sainte-Trinité se reflète dans le ciel immobile (le soleil, l'espace et les étoiles « fixes »⁽⁴⁾) et le ciel mobile n'est qu'un reflet imparfait de cette perfection divine. En 1598, sa correspondance avec Tycho Brahe lui ouvre de nouvelles perspectives.

Mars révelée

Kepler rejoint Brahe à Prague en 1600. Celui qui fut le meilleur observateur de son temps s'éteint l'année suivante, non sans avoir livré les éléments que Kepler cherchait. Presque dix ans sont nécessaires à Kepler pour qu'il imprime son *Astronomia Nova* (1609), mais l'astre « errant » qui a le plus perturbé les

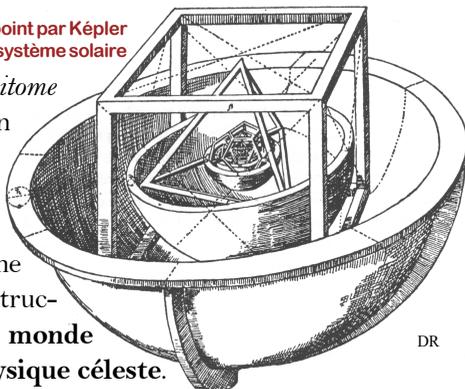


astronomes des siècles précédents, l'« inobservable » Mars, a été « vaincu » et a offert les deux premières lois de Kepler. Les observations de Brahe ont permis de montrer que Mars a une orbite elliptique (première loi) : un cercle est défini par trois points, mais les relevés précis de Brahe montrent des écarts par rapport aux prévisions. La course de Mars ressemble plus à un ovale. Le même problème se retrouve avec le mouvement de Mars en fonction de sa proximité avec le soleil : sa course subit des ralentissements et des accélérations (loi des aires). **Contrairement à ce que pensaient Copernic et tous les héritiers de Ptolémée, la révolution d'une planète n'est ni circulaire ni uniforme et ne peut être rendue par une combinaison de tels mouvements.**

Science et croyance

Appareil mis au point par Kepler
et représentant le système solaire

Le dernier grand écrit de Kepler est l'*Építome astronomiae copernicanae* (1621). L'extension de ce qui était vrai pour Mars à toutes les planètes connues alors - et même jusqu'aux satellites de Jupiter, récemment découverts par Galilée - et la découverte de la troisième loi du mouvement des astres achèvent la structure de l'ensemble. **Une telle harmonie du monde ne peut qu'être la manifestation d'une physique céleste.**



DR

L'harmonie du monde hante alors Kepler, qui tente de la traquer dans ses moindres recoins, que ce soit dans l'harmonie des polyèdres ou celle de la gamme musicale. Malgré de nombreux essais, infructueux, Kepler conserve une conviction : c'est le Soleil, foyer des mouvements elliptiques et centre du monde planétaire, qui est la clé du mystère, et pour la première fois la notion de force est avancée, sans que Kepler en trouve l'expression. C'est Newton qui trouve finalement la solution bien après la mort de Kepler : il s'agit de la loi de l'attraction gravitationnelle.

« Faiseur d'horoscope pour gagner sa vie, Kepler n'a vécu que dans l'unité de sa foi religieuse avec la passion de l'ordre rationnel »⁽⁵⁾ est sans doute la meilleure synthèse que l'on puisse faire sur Kepler. 1

Aspirant Grégory Vatin

1. **Loi de l'ellipticité de l'orbite** (les orbites ne sont pas circulaires et le Soleil n'est pas le centre du système, il est en un des foyers de l'ellipse), **loi des aires** (la vitesse orbitale n'est pas constante, elle décroît avec la distance) et **loi harmonique** (plus une planète est éloignée du soleil, plus sa période de révolution est longue).
2. *Mysterium cosmographicum*, 1595.
3. Par exemple, pourquoi Mercure et Vénus n'entrent jamais en opposition avec le Soleil.
4. Dans l'astronomie d'Aristote, l'univers est clos comme un champ dont la barrière est cette « sphère des étoiles fixes » qui l'entoure. Seules quelques étoiles, situées à des niveaux inférieurs, se déplacent.
5. Selon Pierre Costabel, historien des sciences.

Le nouveau dédale

Et-il vrai que l'impossibilité de monter dans les airs soit démontrée ? Et s'est-on parfaitement assuré de la solidité des raisons qui l'établissent ? Si, pour détruire une proposition, il n'était question que de la tourner en ridicule, j'avoue que la navigation aérienne n'aurait pas beau jeu. Son idée porte avec elle un certain air de paradoxe et de chimère tout propre à mettre les railleurs de belle humeur. Cependant l'évidence la plus respectable ne serait pas à l'abri de pareilles attaques. La circulation du sang était déjà parfaitement démontrée, quand les anciens médecins et les scolastiques entêtés faisaient la-dessus de fort jolis badinages, qui ne manquaient pas d'attirer les rieurs de leur côté. Croire que le sang circule, ç'aurait été autant de divertissements de perdus. C'est presque toujours le sort de la vérité d'être moquée. L'ironie et la raillerie sont les véritables armes de l'erreur. Il lui est bien plus aisé de trouver cela que des raisons

Nous marchons sur la terre, nous vogueons sur l'eau, nous y nageons même et nous la parcourons au-dedans. Pourquoi la route des airs serait-elle interdite à notre industrie ? L'air n'est-il pas un élément comme les autres ? Et quel privilège peuvent avoir les oiseaux pour nous exclure de leur séjour, tandis que nous sommes admis dans celui des poissons ? L'air et l'eau ont ensemble une parfaite analogie : tous deux sont habités, avec cette différence que l'un a bien plus que l'autre de convenances avec nos organes, puisque nous respirons dans l'air et que nous étoufferions dans l'eau. Il n'est donc question entre eux que d'un peu de densité et de pesanteur de plus ou de moins ; et dans tout cela, je ne vois pas la moindre chose qui nous doive rendre l'air plus respectable, et nous faire regarder comme un grand crime la hardiesse de le fouler sous nos pieds...

Revenons à nos ailes ; quand elles seront donc ainsi bien arrangées, il faudra les oindre d'huile légèrement pour les rendre impénétrables à l'eau. Nous les attacherons bien proprement le long de nos bras, après nous être équipés le plus légèrement qu'il sera possible ; il ne restera plus qu'à nous essayer quelque temps, en nous balançant avec beaucoup de précautions. Nous ne ferons d'abord que raser la terre comme de jeunes étourneaux ; mais bientôt enhardis par l'habitude et l'expérience, nous nous élancerons dans les airs avec une impétuosité d'aigle, et nous nous divertirons à considérer au-dessous de nous le manège puéril de tous ces petits hommes qui rampent misérablement sur la terre.

Jean-Jacques Rousseau (1712-1778)

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement (CPC).
2. Extrait de *Ciels des hommes*, anthologie, grâce à l'extrême obligeance de Lucien Robineau, Académie nationale de l'air et de l'espace, et *Le Cherche midi* éditeur.



Denise Flouzat

Madame Denise Flouzat apporte son concours pour le choix et l'orientation des articles proposés dans la rubrique d'économie.

Née en 1928 à Paris, Denise Flouzat est docteur ès sciences économiques et diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris.

Maître-assistant à la faculté de droit et de sciences économiques de Paris en 1960, elle est nommée, en 1974, professeur à l'université de Toulon et rejoint, en 1976, l'université Paris X. En 1978, elle est professeur à l'université Paris I Panthéon-Sorbonne. En 1980, elle est auditeur à l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN). De 1986 à 1988, elle exerce les fonctions de recteur de l'académie d'Orléans-Tours.

Directeur du Centre d'enseignement et de recherche sur les économies de la région Asie-Pacifique, elle est professeur à l'UFR (Unité de formation et de recherche) de gestion Paris I Panthéon-Sorbonne depuis 1988. Elle devient, en 1996, président de l'Académie de comptabilité.

Depuis janvier 1994, Denise Flouzat a été membre du Conseil de la politique monétaire et du Conseil général de la Banque de France. Administrateur délégué de la Fondation de la Banque de France pour la recherche en économie monétaire, financière et bancaire depuis 2000, elle est également administrateur de la société d'entraide de la Légion d'honneur depuis 2003.

Denise Flouzat est chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite, officier des Palmes académiques et Cordon de l'ordre du Trésor sacré (Japon).

Elle est l'auteur de nombreux ouvrages parmi lesquels *Économie contemporaine*, tome I : *Les fonctions économiques* (PUF, rééd. 2004), tome II : *Les phénomènes nationaux et internationaux* (PUF, rééd. 2004), tome III : *Croissance, crise et stratégies économiques* (PUF, rééd. 2001) ; *L'Euro, les essentiels* (Poche, 1998) ; *Japon, éternelle renaissance* (Quadrige, 2004) ; *Stratégies monétaires (Que sais-je ?, 2003).*

La rédaction



La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

Au fil des lectures, se découvre des mots l'aventure !

« *Adamandia s'émerveille de ces couleurs et de cette lumière fluides sur la mer et le ciel. Elle hésite, semble consulter un dictionnaire intérieur : opale et noire, murmure-t-elle. Son regard dérive les remous des eaux, au pied du rempart crayeux. Elle tâtonne à nouveau : Ah, ça y est, j'ai retrouvé le mot, céladon ! Oui, c'est cela, nacre, opale et céladon.* »
Claude Pujade-Renaud, *Au lecteur précoce*.

Céladon ! Non, à l'ère de l'informatique, céladon n'est pas un nouveau processeur, concurrent de céleron, d'athlon ou de duron ; céladon (terme d'origine grecque) connaît une histoire beaucoup plus bucolique. Il est issu d'une racine qui signifie bruit, voix, retentissement. Il appartient à la même famille que clameur ou paraclet par exemple. ...Pourquoi l'associer alors à une couleur tandis que sa racine décrit une réalité sonore ?

À la fois adjectif et substantif, il exprime aujourd'hui une nuance de vert tendre. Alors comment en est-il arrivé là ?

Dans ses *Métamorphoses*, Ovide donne comme nom à l'un de ses personnages, guerrier au demeurant, Céladon. C'est bien évidemment en référence au grec *kelados* qui se dit de gens qui se battent, se disputent...

Quelques siècles plus tard, Honoré d'Urfé, dans *l'Astrée* (1607), roman pastoral, donne à son héros le nom de Céladon, amant délicat et passionné dont le costume de berger était agrémenté de rubans verts que ce dernier avait fortuitement arrachés à la belle Astrée !

Par jeu de translation, céladon détermine la couleur vert tendre en référence au personnage de *l'Astrée*.

Par nouvelle translation, c'est aussi aujourd'hui une porcelaine (d'origine extrême-orientale) de la même couleur.

Quelle aventure ces mots qui nous font voyager tant dans l'espace que dans le temps ! C'est un peu comme le rapport qui lie notre foie à la figue, mais cela est une autre histoire. 1

Lieutenant Jean-Christophe Pitard-Bouet